

CONDITIONS GÉNÉRALES PROCURATION UNIQUE

- 1 Champ d'application**

Les présentes conditions générales (CG) et la notice explicative (y compris la liste de prix) qui y est annexée ainsi que les conditions générales «Prestations du service postal» régissent l'établissement d'une procuration unique par les clientes et les clients (ci-après: le client) en vue du retrait par un tiers d'un envoi isolé déterminé. Les versions les plus récentes de ces documents de Poste CH SA (ci-après: la Poste) font foi.
- 2 Etendue des prestations**

En établissant une procuration unique, le client autorise un tiers désigné par lui à retirer à sa place un envoi postal déterminé, un paiement, un acte judiciaire ou un acte de poursuite et à en accuser réception au moyen de sa signature.
- 3 Etablissement de procurations uniques**

Le client peut établir une procuration unique par Internet au moyen d'un compte d'utilisateur et de son identifiant personnel ou encore par téléphone.
- 4 Distribution d'envois**

La remise et le retrait de l'envoi sont effectués sur la base de la copie papier du formulaire de la Poste. L'envoi remis au mandataire est réputé valablement distribué au client. Le mandataire répond de sa transmission au client. La Poste peut en tout temps vérifier l'identité du mandataire ainsi que sa légitimation à prendre possession de l'envoi. Ne peuvent être remis au mandataire les envois qui ne peuvent être distribués au destinataire qu'en mains propres (envois portant la mention «En mains propres»).
- 5 Rémunération**

L'établissement d'une procuration unique par le client est gratuite. Des informations complémentaires figurent dans les documents mentionnés au chiffre 1.
- 6 Autres dispositions**

La Poste peut modifier les CG à tout moment.
- 7 Forme de publication**

Les CG en vigueur, qui constituent des éléments contractuels, peuvent être consultées sur www.poste.ch/cg. Sur demande du client, la Poste peut fournir une version papier des CG. Le client prend acte du fait que seules les CG publiées par voie électronique font foi. La version papier des CG n'en constitue que le reflet et n'est juridiquement valable que dans la mesure où elle correspond en tous points à la version électronique actuelle.

Le droit suisse est applicable à titre exclusif. Le for juridique convenu par les parties est Berne. Demeurent réservées les dispositions contraires impératives de la loi.

© Poste CH SA, juin 2015

Poste CH SA
Service clientèle
Wankdorffallee 4
3030 Berne

www.poste.ch
Téléphone 0848 888 888
serviceclientele@poste.ch

LA POSTE 